



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le 12 mai 2026 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

15 chemin à Majorique, Zone H-11

Nature et effet :

- Permettre la mise en place d'un bâtiment accessoire à l'habitation en cour avant à 6 mètres de la limite avant du terrain dans une cour avant ayant une profondeur de plus de 15 mètres alors que l'article 6.1 du règlement de zonage #603 stipule qu'un bâtiment accessoire à l'habitation peut être implanté une cour avant ayant une profondeur de plus de 15 m à l'extérieur du périmètre d'urbanisation en respectant la marge de recul minimale prescrite pour un bâtiment principal, soit 9 mètres pour la zone H-11.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 23^{ème} jour d'avril 2026



Stéphane Simard, CPA, DMA
Directeur général et greffier-trésorier